

La main sur le foncier

CONSEIL MUNICIPAL Les élus de l'opposition contestent l'adhésion de la commune à l'établissement public foncier local de Gironde, dont le rôle est de préempter des terrains

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.fr

Mercredi soir, les élus avaient à se prononcer sur l'adhésion à un établissement public foncier local. En l'occurrence, celui initié par le Conseil général de la Gironde.

De quoi s'agit-il exactement ? D'un outil d'intervention au service des collectivités membres, permettant de mener à bien des projets de développement. Précisément, le rôle de l'EPFL est de réaliser des acquisitions foncières ou immobilières pour engager des opérations d'aménagement.

L'idée séduit-elle l'opposition conduite par Hervé Seyve ? Du tout ! L'ancien maire s'est d'abord étonné que cette délibération, importante en matière d'urbanisme, n'ait pas été débattue en commission. D'autant que l'EPFL touche à des domaines sensibles comme le logement social et l'économie. « La situation de Saint-Jean-d'Illac justifie-t-elle que l'on s'engage aussi rapidement dans cette démarche ? » Hervé Seyve ne le pense pas. Primo, il conteste le taux de 6 % de logement social avancé par la majorité. Secundo, il défend la politique de mixité sociale menée « par les prédécesseurs de Jacques Fergeau. » Autrement dit par lui-même et Pierre Favre.

Logement social et économie

Selon l' élu, les taux de logements sociaux imposés aux opérations immobilières récentes auraient permis de converger, d'ici à 2020, vers le taux requis de 20 % fixé par la loi SRU. « S'agissant du développement de zones économiques, Saint-Jean-d'Illac ne me semble pas en reste par rapport aux autres communes de sa strate. Vous cherchez à imposer une forme inquiétante de rationalité limitée. Une solution à des problèmes que vous n'avez pas formulés. Un sujet de plus sur lequel vous agissez en conseiller général aux ordres de son président et non en maire. » Et l' élu UMP d'assurer que la CUB envisage la création de son propre EPFL. Quelle sera la marge de manœuvre de la Ville dans le dispositif du Conseil général ?

Le maire Jacques Fergeau répond d'un sourire. Jaune. Puis, du tac au tac : « Votre discours me surprend



Le maire a justifié l'adhésion à ce dispositif en prenant pour exemple le déménagement probable de la société Quérandeau, installée partiellement dans le centre-ville. PHOTO O.D.

Un chargé de mission

■ Mairie de Saint-Jean-d'Illac cherche chargé de mission pour s'occuper du développement économique. Profil du poste ? Avoir une bonne connaissance du monde de l'entreprise, une grande qualité relationnelle, parler couramment anglais et une autre langue. Rigueur, capacité d'analyse, de synthèse et d'expression sont également requis. Statut envisagé : emploi de catégorie A.

Pour Fabrice Guillemet (MoDem), l'idée est bonne, mais difficile à concrétiser. « Au regard des compétences demandées, j'ai bien peur que vous ne trouviez pas un fonctionnaire. En recrutant dans le privé, le salaire brut ne serait pas négocié à moins de 50 000 ou 60 000 euros. »

Jacques Fergeau justifie l'ouverture

car vos collègues du même bord politique ont adhéré. De plus, l'EPFL est soutenu par l'Association des maires de Gironde dont vous connaissez bien le président (Bernard Seurot, maire UMP de Bruges) ». Il ajoute : « Imaginons que l'entreprise Qué-

randeau quitte le centre-ville, ce qui est prévu à terme. Nous n'avons pas les moyens d'acquérir le foncier. L'EPFL peut nous aider. Le problème se pose d'une manière générale à toutes les communes rurales. »

Il s'agit selon lui de mutualiser des

moyens. « Les collectivités membres seront libres de le saisir ou pas. » (1)

Fabrice Guillemet (MoDem) nuance : « L'EPFL fait du portage. Il fait une préemption pour ménager des réserves au nom de la commune. Il en rétrocède ensuite juridiquement la propriété. Mais c'est bien la collectivité publique qui supporte le coût financier. » Tout aussi étonné de cet empressement à voter, il insiste : « Pourquoi nous faire adhérer si vite. Quel(s) projet(s) avez-vous donc derrière la tête ? La ZAC de Pierroton ? Un programme immobilier ? »

1 000 hectares pour Cestas

Jacques Fergeau secoue la tête et en revient au même exemple : « Si Quérandeau s'en va un jour, on sera bien content de pouvoir activer l'EPFL. Aujourd'hui, nous n'avons aucune réserve foncière, contrairement à Cestas qui en possède 1 000 hectares. » Selon Fabrice Guillemet, il n'y aura pas des milliers d'occasions de saisir cet organisme. « La situation financière saine de Saint-Jean nous permettra d'engager une opération à un instant T. »

(1) Selon le maire, le tarif d'adhésion à l'EPFL serait de 4 euros par ménage et par an.